

Une France en lutte contre la finance et pour une autre utilisation des richesses

Frédéric Boccara

Nous voulons une France qui s'engage dans la lutte contre la finance et pour une autre utilisation des richesses. Avec notamment : la création d'un grand pôle public bancaire pour financer un autre développement créateur d'emplois et écologique, l'investissement des PME, les services publics, la relance industrielle et la transition écologique ; la lutte contre l'évasion fiscale et une grande réforme de justice pour la fiscalité ; le plafonnement des salaires et des dividendes des grands patrons et l'encadrement des salaires dans une échelle de 1 à 20.

Il commence à être de plus en plus évident que la domination de l'argent sur les valeurs humaines et de vie est ce qui gangrène nos sociétés et nourrit la guerre. Cette logique de l'argent pour l'argent au mépris de tout, au mépris des vies humaines, de la nature et de la planète comme de toute morale, doit être remise en cause. C'est contre elle qu'ont buté toutes les tentatives progressistes et de gauche – même ambitieuses, comme en 1981 ou le Front populaire –, c'est en s'affrontant à elle qu'elles ont pu réussir dans le passé – notamment à la Libération. C'est la soumission à « la finance » qui révolte en France tous ceux qui souffrent et veulent que cela change, de l'ouvrier de l'automobile à l'étudiant, de l'infirmière au cadre de l'aéronautique, de l'enseignant au jeune livreur précaire, du médecin au technicien de chez Air France, du jeune chômeur d'une cité populaire au retraité en passant par l'ouvrier licencié de chez Uniroyal, le salarié d'un service public, ouvrier, employé, cadre ou chercheur. Voyons comme ce sentiment est mondial et partagé : les déclarations du pape, à ce titre, sont édifiantes ! Mais il ne suffit pas de dire « c'est la finance », « c'est l'argent ». Nous disons où saisir la finance et com-

ment. C'est pour notre part, ce que nous voulons apporter à notre peuple, à la gauche, pour une vie meilleure.

Saisir l'argent, c'est par les banques qu'il faut le faire, ces nouveaux « tanks » apparemment pacifiques mais si meurtriers qui se sont illustrés pour mettre la Grèce à genoux. Il faut maîtriser le crédit pour qu'elles développent le bien commun avec l'argent de tous qu'elles gèrent et avec celui qu'elles créent sur cette base.

Bien sûr, dans le capitalisme, l'argent n'a pas de morale, ou plus exactement, la « morale » profonde du capitalisme, c'est que l'argent doit faire de l'argent un point c'est tout. Ce serait donc folie de croire qu'il est possible de « moraliser » le capitalisme.

Il faut en réalité une tout autre morale : une morale où les citoyens ont prise sur l'argent, où la politique se préoccupe de ce que font les banques, de ce à quoi sert l'argent. Bref une civilisation où l'argent est maîtrisé pour des buts de vie, de paix, pour développer toutes les sécurités.

Le cœur des choses, c'est la logique – la morale si l'on veut – dont est porteur l'argent : pour développer les êtres humains ou pour soutenir les profits. Il doit être utilisé pour développer les gens : l'emploi, les richesses utiles et les services publics, dont l'écologie.

Il ne suffit pas de limiter cette logique, la « moraliser » en mettant quelques garde-fous, quelques pénalités et taxes illusoire et prétendument compensatrices. Il faut maîtriser l'argent en s'appuyant sur tout le savoir social et citoyen des habitants et des travailleurs, permettant transparence et démocratie. C'est **créer de véritables nouvelles institutions. Cela constitue une vraie question de civilisation : face à cette morale folle née sur la base de ce que l'homme a créé – une monnaie qui en apparence est libre et peut tout, y compris détruire – mettre en œuvre une autre « morale » pour maîtriser cette création sociale.**

La maîtrise des banques et de la création monétaire est une question clé qui permet de rendre cohérent

et réaliste un programme de progrès, à condition de la brancher sur les autres éléments d'une politique de progrès social, écologique et citoyen qui lui donnent sens et qu'elle rend réalistes :

- des pouvoirs démocratiques qui sinon s'exercent de plus en plus dans le vide ;
- des objectifs de société : un système de sécurisation de l'emploi et de la formation, avec une maîtrise du travail et une réduction du temps de travail, une expansion des services publics pour développer chaque personne et les capacités communes ;
- un nouveau développement productif, industriel et de services, basé sur une véritable transition écologique et permettant celle-ci :
- une Europe solidaire et réorientée visant non pas la concurrence libre et non faussée mais la coopération, le progrès, la sécurisation de l'emploi et toutes les sécurités ;
- un monde de partage, de paix et de développement solidaire commun, social et écologique.

Il s'agit de conquérir les pouvoirs politiques non pas pour les exercer en soi, mais pour les utiliser en vue de maîtriser progressivement les banques, l'argent et son utilisation, tant par l'État que par les grands groupes et les multinationales, en France et en Europe.

Cela demande une toute nouvelle culture qui constitue une bataille à la fois sociale et culturelle. Elle concerne toute la gauche, et – au-delà – tous les hommes et femmes de progrès et de bonne volonté.

Partout le critère qui doit permettre de juger l'utilisation de l'argent c'est : combien d'emplois et de richesses communes créés, combien de vies sécurisées, quel vrai développement des services publics, etc. Au lieu de soutenir « l'esprit de lucre », la spéculation financière et le profit égoïste.

Comment ?

Au lieu que les banques, les marchés financiers et les actionnaires vampirisent l'activité économique, l'argent créé par les banques et avancé, prêté, aux entreprises pour leurs investissements matériels et de recherche le sera à un taux d'autant plus abaissé que plus d'emploi et de richesses réelles et écologiques seront programmés et effectivement créés. De même pour l'argent avancé par les banques à l'État, s'il développe effectivement les services publics et l'emploi. La réalisation de ces objectifs doit être suivie par des institutions publiques et sociales nouvelles, pas par une bureaucratie, et appuyées par les services publics. Cela implique de s'attaquer au coût du capital pour réaliser ces nouvelles dépenses.

La fiscalité, la mobilisation de l'épargne et une nouvelle conception de la dépense publique doivent appuyer cela, de même que de nouveaux droits des salariés dans les entreprises sur les gestions (investissements, travail, production) et l'utilisation de l'argent. Pour cela, nous proposons à notre peuple de débattre quatre mesures phares :

1. Un fonds national pour développer et sécuriser l'emploi et la formation. Il viendrait bonifier et garantir le crédit à l'investissement des entreprises si ces investissements développent l'emploi, les

Le cœur des choses, c'est la logique – la morale si l'on veut – dont est porteur l'argent : pour développer les êtres humains ou pour soutenir les profits.

salaires, la formation, la R & D et la valeur ajoutée. C'est une politique de baisse de coût du capital, tout le contraire d'une politique de baisse de coût du travail. Il serait constitué de tout ou partie des quelques 30 milliards d'euros servant actuellement à compenser les exonérations de cotisations sociales. Il constituerait un levier pour aller chercher les banques afin que leur argent serve à un réel développement et pour obliger les entreprises à utiliser ainsi leurs profits à de tels investissements. Il serait doté d'une gouvernance démocratique, avec des représentants des salariés et des représentants de la population. Il se déclinerait en **fonds régionaux** pour l'emploi et la formation et en fonds « sectoriels », par grande filière d'activité et de production. Il aurait vocation à se constituer en réseau au **niveau européen** et à solliciter la BCE. Au niveau de chaque région, il serait l'outil d'une **conférence nationale** (avec des déclinaisons par filières) et de conférences régionales sur les financements, la production, l'emploi et la formation serait mise en place, avec des représentants des salariés des entreprises et des élus territoriaux, en lien avec l'ouverture d'une réforme ambitieuse des droits des comités d'entreprises sur les propositions d'investissements, l'appel au crédit bancaire et le suivi de son utilisation.

2. Une fiscalité pénalisant la spéculation, les revenus financiers, le capital financier et incitant au développement de l'investissement créateur d'emploi, efficace et écologique, et des revenus salariaux, avec des pénalisations et modulation spécifiques. Elle permettrait aussi une refonte de la fiscalité locale.

3. Un pôle public bancaire doit être créé pour fonctionner selon d'autres critères et avec une gouvernance réellement démocratique sur la base des institutions financières publiques existantes (la Banque postale, CDC...) en y adjoignant la **nationalisation** d'au moins une des grandes banques françaises actuelles. Il nécessiterait une refonte profonde de la Banque publique d'investissement (la BPI) : (1) ses critères d'intervention ne doivent plus être de suivre et accompagner le capital privé pour garantir ses profits, mais l'emploi, la valeur ajoutée réelle et l'écologie ; (2) les représentants des salariés et des habitants doivent pouvoir suivre l'utilisation par les entreprises des fonds prêtés par la BPI avec une possibilité d'incitation renforcée (bonification) ou de pénalisation selon l'accomplissement des engagements ; (3) ce fonds doit exiger d'être refinancé par

la BCE et sa création monétaire, au lieu que celle-ci alimente la spéculation.

4. Un Fonds de développement économique, social et environnemental européen solidaire devrait être créé. L'état actuel de l'économie européenne et mondiale démontre en effet que ce n'est pas possible que les décisions continuent de dépendre des réactions des marchés financiers. Il existe une alternative: mobiliser la création monétaire, particulièrement celle des banques centrales nationales et de la Banque centrale européenne qui, ensemble, constituent l'Eurosystème, sous forme de prêts à long terme et à taux d'intérêt réduits (0 % voire moins pour les projets les plus efficaces au regard de critères économiques, sociaux et environnementaux). Cette mobilisation doit être réservée à des projets démocratiquement élaborés, décidés, et contrôlés dans leur réalisation, de façon décentralisée dans les différents États de

l'Union européenne. Cette condition serait réalisée par la création d'un Fonds de développement économique, social et environnemental européen solidaire. Son financement serait assuré par la réorientation d'une partie des milliards d'euros que l'Eurosystème injecte actuellement sur les marchés financiers au rythme de 80 milliards par mois. Son organisation créerait les conditions d'une intervention directe des citoyens et de leurs représentants locaux, régionaux, nationaux et européens sur les décisions, dans le respect des souverainetés nationales. Intercalé entre la BCE et les États nationaux, il est formellement autorisé par les traités européens (article 123.2 du traité de Lisbonne). ■■■

Vingt ans de libre-échange Europe-Maghreb : insidieusement désavantageux !

Hédi Sraieb¹

Les autorités marocaines comme tunisiennes sont engagées depuis peu dans un nouveau cycle de négociations avec l'Union européenne autour d'une extension du partenariat existant. Ce nouvel accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) s'inscrit dans le prolongement de celui signé à Barcelone en 1995, qui avait pour objectif la création d'un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée dans la région méditerranéenne.

De nombreuses voix s'élèvent, dans les deux pays, pour contester le bien-fondé de ce nouvel accord. Syndicats, partis progressistes, ONG et associations mais aussi des organisations patronales (jeunes entrepreneurs) s'inquiètent des conséquences néfastes prévisibles de ce nouvel accord. Les gouvernements mêmes, pourtant acquis à la doxa libérale, perçoivent les dangers de cette négociation totalement asymétrique. Signer, c'est s'exposer à une levée de boucliers de pans entiers du corps social, et ne pas signer, c'est s'exposer à des mesures de rétorsions commerciales et financières de la Commission.

Les dirigeants au pouvoir sont-ils en mesure de faire une contre-proposition plus équilibrée qui puisse simultanément convaincre les populations et être jugée acceptable par l'Europe ordo-libérale ? Le rapport des forces n'y est pas... Loin s'en faut, si l'on a en mémoire les péripéties du drame grec et de son gouvernement deux fois légitimés en 2015 !

Expliciter ces enjeux suppose de s'arrêter quelques instants sur le bilan du premier accord qui a largement façonné le parcours économique et social de ces pays depuis un peu plus de vingt ans. Ceci pour mesurer la nature et le niveau du rapport des forces aujourd'hui ainsi que les perspectives offertes par le second accord. C'est indispensable pour travailler la mise en place d'une véritable coopération Europe-Maghreb.

1. Docteur d'État en économie du développement.

Les autorités marocaines comme tunisiennes sont engagées depuis peu dans un nouveau cycle de négociations avec l'Union européenne autour d'une extension du partenariat existant. Seuls les Algériens ne semblent pas disposés à se joindre à ces discussions. Ce nouvel accord de libre-échange complet et approfondi (ALECA) s'inscrit dans le prolongement de celui signé à Barcelone en 1995.

Un processus de Barcelone qui avait été lancé par les ministres des Affaires étrangères des 15 États membres de l'UE et des 12 pays méditerranéens partenaires de l'époque, afin de fournir un cadre aux relations bilatérales et régionales entre ces pays. Il avait pour objectif la création d'un espace de paix, de sécurité et de prospérité partagée dans la région méditerranéenne. La déclaration finale insistait, alors, sur les trois axes de ce partenariat :

1. un dialogue sur les questions politiques et de sécurité, visant à créer un espace de paix et de stabilité fondé sur le développement, l'État de droit, la démocratie et les droits de l'homme ;
2. un partenariat économique et financier, comprenant l'instauration progressive d'une zone de libre-échange destinée à un développement socioéconomique équilibré et durable ;
3. un partenariat dans le domaine social, culturel et humain, visant à promouvoir la compréhension et le dialogue entre les cultures, ainsi qu'à faciliter les échanges entre les peuples.

Les trois pays du Maghreb, on le sait, entretiennent des liens historiques et étroits avec l'Europe, singulièrement avec son flanc méridional. La France, l'Espagne, l'Italie restent des clients et des fournisseurs majeurs de leur économie. La Tunisie (1995) et le Maroc (1997) ont cru saisir cette opportunité en s'engageant rapidement dans des accords d'association bilatéraux. L'Algérie toujours méfiante acceptera un accord réduit se limitant à quelques aspects économiques (2005).

De son côté, la Commission européenne avait décidé d'apporter son soutien au processus de Barcelone sous la forme d'une enveloppe financière en provenance du budget communautaire et des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement (BEI).

S'agissant du volet économique, l'accord prévoyait une libre circulation des biens industriels entre l'Union européenne et les pays du Maghreb, circulation qui devait déboucher au terme de douze ans sur la création d'une zone de libre-échange. Autrement dit, les pays signataires s'engageaient à réaliser un démantèlement graduel de leurs droits de douane sur cette durée. Le partenariat avait prévu d'étendre cette libre circulation aux produits agricoles en 2000 puis aux services en 2005.

Des rendez-vous régulièrement reportés qui resteront sans suite!

Ce n'est qu'avec les bouleversements politiques initiés par la Tunisie en 2011 avec la « Révolution de la Dignité » que va être relancée l'idée d'un partenariat complet et approfondi.

Inquiète de la période d'incertitudes et d'instabilité politique qui s'ouvre (troubles au Maroc et en Algérie, effondrement de la Libye, vagues d'émi-

gration depuis la Tunisie), l'Union européenne va s'empresser d'apporter son soutien aux processus de démocratisation institutionnelle. Très vite, et au-delà de timides mea-culpa sur le soutien de l'Europe aux régimes autoritaires, la Commission entend reprendre le processus de construction du partenariat là où il s'était arrêté.

Un nouvel accord de libre-échange de nouvelle génération dit la Commission européenne, dicit : il porte sur l'ensemble des champs commerciaux et traite des obstacles au commerce dits de « derrière les frontières » : services, investissement, marchés publics, protection des droits de propriété intellectuelle, concurrence, normes sanitaires et phytosanitaires, questions réglementaires.

Bruxelles ne propose pas moins que de faire adopter les directives et règlements de l'Union par des pays en développement, toujours fragiles. Un alignement législatif total.

L'accord d'association complet et approfondi reprend la même démarche, la même thématique fondée sur le fameux principe de « réciprocité ». Le texte insiste plus particulièrement sur :

- Le renforcement du partenariat en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme. Face aux troubles tant intérieurs qu'aux frontières, l'Union se propose d'apporter son soutien financier en matière d'équipements militaires et de coopération technique ;
- Le prolongement du partenariat économique et financier, et le parachèvement de la zone de libre-échange aux secteurs jusqu'ici exclus, l'agriculture et les services.

Les premiers rounds de négociations en vue d'un ALECA ont officiellement été lancés après une longue et difficile phase préparatoire qui a duré de trois ans. L'Algérie a opposé une fin de non-recevoir, tandis que le Maroc et la Tunisie ne semblent toujours pas prêts à entrer dans le vif du sujet. Les deux pays ont engagé, en même temps qu'ils entamaient les négociations, des « études d'impact » qui laissent augurer de « réelles craintes », pour reprendre le vocable en vigueur dans ces chancelleries. Celles-ci semblent dire qu'il est urgent d'attendre!

Il est vrai que les contextes politiques et sociaux ont changé depuis 2011. Même au Maroc, où une réforme constitutionnelle a pour l'instant calmé les ardeurs revendicatives de la population.

De nombreuses voix s'élèvent, dans les deux pays, pour contester le bien-fondé de ce nouvel accord. Syndicats, partis progressistes, ONG et associations mais aussi des organisations patronales (jeunes entrepreneurs) s'inquiètent des conséquences néfastes prévisibles de ce nouvel accord.

Quoi qu'il en soit les gouvernements mêmes, pourtant acquis aux idées de la doxa libérale, perçoivent les dangers de cette négociation totalement asymétrique. Signer... c'est s'exposer à une levée de boucliers de pans entiers du corps social. Ne pas signer... c'est s'exposer à des mesures de rétorsions de la part de la Commission (réduction du soutien budgétaire et financier, durcissement de barrières à l'entrée des produits). Des contradictions bien réelles... aux limites du cauchemardesque!

Les dirigeants au pouvoir sont-ils en mesure de faire une contre-proposition plus équilibrée qui puisse

simultanément convaincre les populations et être jugée acceptable par l'Europe ordo-libérale?

Reconnaissons qu'ils ne sont pas en position de force... Loin s'en faut, si l'on a en mémoire les péripéties du drame grec et de son gouvernement deux fois légitimés en 2015!

Des enjeux considérables, en termes de croissance et de développement, de niveau de vie et d'emplois, de services publics et de grands équilibres... qui engagent le devenir de ces pays.

Explicitier ces enjeux suppose donc et préalablement de s'arrêter quelques instants sur le bilan du premier accord qui a largement façonné le parcours économique et social de ces pays depuis un peu plus de vingt ans. Il sera alors possible d'explorer ce que propose la Commission européenne.

Notre exposé découle de ce qui vient d'être évoqué. Nous rappellerons dans un premier temps le contexte général dans lequel a été mis en œuvre cet accord de libre-échange. Des pays qui, à l'époque, au tournant des années 1990, voient leurs économies s'essouffler à la suite de la longue et douloureuse mise en œuvre de plans d'ajustement structurel. Le chapitre suivant analysera les conséquences proprement dites de l'accord d'association et de libre-échange sur les tissus économiques et sociaux de ces pays. De nouvelles distorsions et contradictions surgissent. Nous examinerons enfin dans une troisième partie les implications et les effets prévisibles de ce nouvel accord qui englobe désormais l'ensemble des secteurs et des activités.

Du coup notre démarche méthodologique consiste à confronter le discours officiel et ses justifications aux réalités complexes et bien plus contrastées. Il convient ici de rappeler la relative pauvreté de l'information statistique dans ces pays. L'appareillage ne permet pas le plus souvent d'étayer et d'illustrer nos réflexions par des éléments empiriques. Les données sont inexistantes ou cachées au grand public, parfois partielles et partiales pour des raisons évidentes de politique intérieure.

1- L'essoufflement des expériences de développement post-indépendance

Bien que le legs colonial dans les trois pays, les choix initiaux, et les chemins de développement parcourus depuis les indépendances ne soient pas identiques, ils n'en présentent pas moins des similitudes. Tous trois ont cherché à rompre le face-à-face avec l'ancienne métropole et y sont pour une large part parvenus. Un début de marché local et de croissance intérieure ont pu être enregistré, plus articulés autour de pôles publics de développement en Tunisie, plus autour des activités agroalimentaires et d'extraction minière (phosphate) regroupées autour du Makhzen chérifien. L'Algérie dispose, elle, de la manne pétrolière. Tous trois ont emprunté la voie d'une substitution aux importations donnant lieu à un fort interventionnisme de l'État, jusqu'au tournant des années 1980. Des débuts de diversification du tissu économique s'ébauchent: biens intermédiaires (cimenteries, dérivés du phosphate), textile, tourisme... filière pétrolière pour l'Algérie.

Toutes les activités sont largement sous prix administrés, au point que la bourgeoisie traditionnelle,

foncière et commerçante, trouve encore trop peu d'activités où se régénérer et se déployer.

Au milieu de la décennie 80, les déséquilibres s'accroissent. Les déficits public et de la balance commerciale se creusent, en dépit d'un début d'ouverture et de soutien actif aux exportations.

Le manque cruel de devises se fait d'autant plus sentir que les deux pays sont au bord de l'asphyxie financière. Le défaut de paiement guette. Le Maroc en 1983, la Tunisie en 1985, l'Algérie en 1989, qui suite à des conjonctures défavorables se voient contraints de faire appel au FMI.

Des plans de stabilisation et d'ajustement structurel (PAS) sont mis en place dont les conséquences se prolongeront bien après l'intervention du FMI. Des effets qui se feront ressentir au-delà de la décennie. Les mesures les plus dévastatrices seront la désindexation des salaires (voire leur blocage à certains moments), la libération progressive des prix, du commerce de gros et d'importation, la réduction drastique des subventions accordées par les caisses générales de compensation (CGC) aux biens de consommation de base et aux produits énergétiques.

On ne dira jamais assez combien ces mesures quasi indolores (au-delà des soulèvements sporadiques, telles les émeutes du pain, 1983 au Maroc, 1984 en Tunisie) auront des répercussions sur la vie future des citoyens. Des implications diffuses et lentes qui vont sournoisement infiltrer les conditions de vie des salariés. Une preuve nous en est donné rétrospectivement avec l'apparition du phénomène de la « petite corruption » (police, douanes) au tournant des années 1990, un phénomène jusque-là inconnu. Le pouvoir d'achat (salaire direct et indirect), élément central de la reproduction de la force de travail, va dès cette période connaître une lente érosion.

Les maîtres mots de cette période – déjà – sont « réforme structurelle » et « compétitivité », soutien à l'initiative privée. Le FMI impose ses conditions: – Austérité et rigueur budgétaire qui se traduisent par un élargissement de l'assiette fiscale et l'instauration des retenues à la source. Introduction de la TVA (1986 au Maroc, 1988 en Tunisie);

– Contrôle strict de l'émission monétaire et du crédit bancaire qui a aussi pour effet de réduire la capacité de financement des grandes entreprises publiques;

– La levée partielle du contrôle des changes, l'instauration d'un taux de change flexible (encadré). Les monnaies sont dévaluées (20 % en Tunisie, 20 % en deux fois au Maroc, 40 % en Algérie). L'adoption d'une logique de *crawling-peg* censé favoriser les exportations n'aura pour effet que d'accroître « l'inflation importée »;

– La refonte du Code des investissements qui permet de lever les barrières à l'investissement étranger. Progressivement et dès cette époque les trois pays (l'Algérie dans une moindre mesure) vont offrir des incitations fiscales notamment pour les activités orientées à l'exportation;

– L'organisation et l'exécution d'un vaste programme de privatisations. Le tableau ci-après fournit un ordre de grandeur du désengagement des états de la sphère de la production. Ne sont pas comptabilisées dans ce tableau les opérations donnant lieu à des octrois

Décennies 1990-2010	Nombre d'entreprises privatisées	Montants des ventes (en MM US\$)
Maroc	134	8,8
Tunisie	208	6,2
Algérie	417	7,5

Source : presses locales.

de licence ou de concessions (réseaux mobiles, régis des eaux. Il y aurait beaucoup à dire sur ces privatisations qui ne sont pas toutes, loin s'en faut, des « canards boiteux ». Des entreprises publiques qui ont souvent été mises en difficulté faute d'une saine gestion et de moyens de financement leur assurant un développement pérenne. Des pans entiers sont ainsi cédés (biens intermédiaires) au privé *via* des procédures d'une opacité quasi totale, au point d'être repris par l'humour populaire des trois pays sous le terme de « capitalisme des copains ».

Plus royalistes que le roi, les autorités en place iront même jusqu'à se défaire de fleurons tels des grandes banques publiques et des sociétés d'assurance pour le plus grand bonheur de détenteurs locaux de capitaux et d'intérêts financiers européens toujours en quête d'opportunités.

Des thérapies de choc qui d'ailleurs finiront par prendre un nom. Celui du consensus de Washington (et ses dix commandements -1989) qui va envahir toute la réflexion académique, mais aussi tous les prétendus programmes de soutien et d'accompagnement de la modernisation de ces économies.

Toutes choses, soit dit en passant, que les vénérables institutions que sont le FMI et la Banque mondiale s'étaient interdites de suggérer durant toute la période dite de guerre froide (1950-1980) de peur que ces pays ne finissent par prendre leur distance et se rapprocher du camp socialiste.

Les crédits *stand-by* et autres facilités à moyen terme fournies par le FMI et la BM soulagent sur l'instant ces économies (atténuation des déséquilibres, « restructuration » par réduction massive des effectifs), mais reportent à plus tard la résolution des contradictions de ce mode de développement et d'accumulation (chômage endémique, fracture sociale et régionale grandissantes). Les pouvoirs en place sont alors pris dans une spirale infernale. Celle de chercher à maintenir un niveau de croissance suffisant mais par un recours toujours plus important à l'endettement extérieur et aux IDE.

	Moyenne 1982-1985	Moyenne 1992-1995
Dettes en % du PIB (arrondi)		
Algérie	40	68
Maroc	84	75
Tunisie	50	55
Service de la dette Exportations en % PIB		
Algérie	35	45
Maroc	33	28
Tunisie	20	25

Source FMI.

Les mesures de libéralisation adoptées dans le cadre du PAS ouvrent la voie et conduisent à l'adhésion au GATT puis à l'OMC. L'insertion dans la zone de libre-échange proposée par l'Union européenne n'est jamais que la consécration d'une orientation prise dès les années 1985-1990.

2 - Le tournant libéral

« Nous sortons de trois décennies d'industrialisation réalisée dans le cadre d'une économie administrée. On veillait à ce qu'il n'y ait pas de concurrence intérieure et le gouvernement barrait la route à la concurrence extérieure » déclarait en 1995 M. Slaheddine Bouguerra, ministre tunisien de l'Industrie. « L'accord d'association avec l'Union européenne est une chance. Nous avons l'opportunité de nous arrimer à un espace économique disposant d'un très fort potentiel de développement. La balle est aujourd'hui dans le camp des chefs d'entreprises qui doivent aller de l'avant. » Cette déclaration résume bien à elle seule l'état d'esprit des classes dirigeantes des deux pays à ce moment donné post-indépendance. Elle est tout à la fois le reflet des difficultés ressenties dans la poursuite du processus de développement et des conditions suggérées de leur possible dépassement. Des économies toujours en proie à la gestion de la contrainte externe.

L'adhésion au GATT fait perdre à ces pays les clauses de compensation bilatérales qu'ils avaient pu obtenir pour certaines activités (mécaniques et électriques). Le passage à l'OMC et singulièrement le démantèlement des accords multi-fibres va porter un coup sévère au secteur textile. Un secteur qui a depuis l'indépendance contribué de façon significative à la croissance et à l'emploi.

L'Accord d'association et de libre-échange intervient précisément dans ce contexte. Il propose la suppression à terme des protections douanières contre un soutien à la modernisation de l'appareil industriel et manufacturier de ces pays.

2-1- La mise à niveau : Un os à ronger en guise de soutien au développement

« Promotion de l'initiative privée et de la PME », tel est le refrain qui va gagner et conquérir tous les discours autour du développement. Études et travaux se multiplient vantant les mérites de qui va devenir le vecteur principal de la poursuite du processus de croissance et de création d'emplois.

Or la PME maghrébine existe déjà ! Elle est la forme emblématique du capital privé local. Le plus souvent de petite taille (10 à 50 employés), elle s'organise autour d'intérêts patrimoniaux familiaux. La proximité du pouvoir, l'accès aux lignes de crédit bonifié, les accommodements fiscaux, les réglementations en vigueur, ont grandement facilité son essor. La PME a commencé à se déployer au cours des dernières décennies dans diverses branches d'activités, essentiellement de biens destinés à la consommation finale (ameublement, alimentation, textile...). Le tableau ci-dessous donne une approximation, certes grossière, du poids du capital privé dans la production de biens et services.

La PME maghrébine reste peu intégrée à son environnement. Elle occupe une niche dans un secteur

Capital privé	PME (nb approximé)	Part dans le PIB	Part dans l'emploi	Part dans la FBCF	Part dans les exportations
Maroc (1995)	7800	39 %	50 %	43 %	31 %
Tunisie (1995)	3200	43 %	52 %	44 %	40 %

Source : Recensements statistiques.

protégé ou sur un segment à faible rivalité. La concurrence par les prix y est donc quasi inexistante. Elle n'exerce *de facto* que peu d'effets d'entraînement sur le reste de l'économie. Sa forte dépendance de fournisseurs extérieurs pour des activités destinées au marché local comme de donneurs d'ordre dans les activités de sous-traitance à l'exportation font que sa valeur ajoutée est réduite (30 à 40 % de la production). Mais son plus grand intérêt vu du côté des classes dominantes et du pouvoir est sa contribution irremplaçable à la « paix sociale » et à la stabilité politique du pays (inexistence de syndicats, absence de conventions, recours massif aux emplois précaires, liberté de licenciement).

Il faut soutenir et accompagner la PME, dit le discours officiel, car elle est financièrement fragile.

Un doux euphémisme pour désigner un phénomène propre à cette « gestion familiale » du processus d'accumulation : un apport minimal en fonds propres, un recours maximum au crédit bancaire, mais une faiblesse chronique au réinvestissement ; une séquence constamment renouvelée.

Grâce aux lignes de crédit réservées aux PME et accordées par les institutions internationales (BM, BAD, BEI, BERD), les bourgeoises agraires et commerciales ont pu mettre en valeur leurs capitaux dans des branches à faible intensité capitalistique et à fort usage de main-d'œuvre banalisée (cf. petites mains féminines dans le textile). Une valorisation qui s'appuie donc sur un faible coût du travail et sur un important « effet de levier » financier grâce à de marges élevées et quasi assurées.

Toutefois la reproduction élargie du processus d'accumulation bute sur un obstacle de taille. Celui de cette « trappe à patrimoine » qui détourne les profits à des fins de « revenus familiaux » au lieu d'être réinvestis dans la modernisation de l'outil productif. Les phénomènes d'évasion fiscale comme de fuite des capitaux prennent de l'ampleur et pénalisent la densification du tissu industriel.

Le processus d'accumulation apparaît donc bien plus extensif qu'intensif et ne doit son renouvellement que grâce aux lignes de crédits spécialisées offertes par les bailleurs de fonds.

Lorsque les vannes du crédit sont importantes, le rythme de création d'entreprises s'accélère ; lorsque celui-ci se raréfie, les nouvelles créations se ralentissent.

Quant à la « compétitivité » des PME célébrée à l'unisson par tous, experts académiques, gouvernants et institutions internationales, celle-ci se fonde sur un unique avantage comparatif, le coût salarial par unité produite (un différentiel de 1 à 5 avec ses homologues européennes). La masse salariale constitue la variable d'ajustement par excellence. Dans les moments de haute conjoncture l'emploi et

le salaire horaire (où à la pièce) augmentent, lors du retournement et du fléchissement de la croissance c'est l'inverse. Il est vrai aussi qu'avec le temps sont apparus quelques groupes familiaux. Ils sont organisés eux-mêmes autour d'un chapelet de PME qui leur permet d'optimiser leurs *cash-flows*.

L'essentiel du parc de PME maghrébines a été constitué vers la fin des années 1980. Au tournant de la décennie 90 leurs équipements sont vieillissants pour ne pas dire obsolètes. Les mesures des plans d'ajustement structurel ont également réduit les fonds dédiés aux PME-PMI.

C'est à ce moment qu'intervient le « petit miracle » de l'offre de l'Union européenne : la promesse d'apporter un concours financier à la « mise à niveau » de l'industrie manufacturière contre un démantèlement progressif des taxes douanières, démantèlement qui serait étalé sur dix ans.

L'objectif des programmes de mise à niveau des entreprises n'est donc pas de consolider le processus d'industrialisation à proprement parler par des accords de coproduction ou de mise en œuvre de complémentarités industrielles mais de renforcer la compétitivité d'un secteur manufacturier (80 % de PME) déjà existant, qui sera exposé à terme à la concurrence internationale.

Les fondements de ces programmes ne relèvent donc plus des thématiques sur l'industrialisation telles qu'elles avaient été pensées au moment des indépendances (théorie des industries industrialisantes, des pôles régionaux et de leurs effets d'entraînements, ou encore d'une croissance autocentrée) mais du nouveau paradigme de la compétitivité et du nécessaire réagencement des liaisons entre ouverture-croissance-emploi. Il n'y est donc pas question d'accès aux fonds structurels dont ont bénéficié les nouveaux entrants dans l'UE, qui ont contribué au désenclavement et au renouveau de ces économies.

Mais un « deal » jugé d'autant plus acceptable par les pouvoirs au Maghreb que les financements de l'omniprésente BM restent insuffisants au regard des besoins.

Une manne nouvelle qui permettrait de préserver et de consolider l'emploi dans ce contexte de mutations économiques (ouverture des frontières et exposition à

Le processus d'accumulation apparaît donc bien plus extensif qu'intensif et ne doit son renouvellement que grâce aux lignes de crédits spécialisées offertes par les bailleurs de fonds.

la concurrence internationale) mais aussi de tensions démographiques croissantes (arrivée sur le marché du travail d'une population active nombreuse dont de nouvelles cohortes de jeunes diplômés).

Les chiffres aiguisent les appétits! Pas moins de 10 milliards d'euros au travers de soutiens budgétaires de la Commission européenne et de prêts bonifiés de la BEI... certes mais pour pas moins de 200 millions de riverains. Un financement découpé en deux tranches soumis à des critères d'éligibilité et de conditionnalités liées aux résultats. MEDA I de

4,7 milliards d'euros sur la période 95-99, suivi de MEDA II de 5,3 milliards d'euros pour la période suivante 2000-2008. Excusez du peu!

Les deux tableaux ci-dessus retracent des évolutions très similaires des deux pays sur la longue durée.

Les protections douanières disparaissent très rapidement à un rythme injustifié, en contrepartie d'une aide directe à l'investissement privé. Il s'agit donc au fil du temps d'un véritable transfert de ressources du budget d'État vers le financement de l'accumulation du capital privé.

Manque à gagner fiscal Vs soutien financier (UE)	MEDA I		MEDA II		TCAM
TUNISIE (conversion en US\$ courants)	1996	1999	2006	2010	
PIB (M US\$)	26 917	31 540	41 908	45 882	3,6 %
Ponction fiscale (recettes en % du PIB)	19,50 %	21,00 %	20,50 %	21,00 %	
Recettes fiscales (royalties incluses en M US\$)	5 653	6 623	8 801	9 635	4,0 %
Taxes douanières en % des recettes fiscales	20,00 %	13,50 %	6,00 %	4,00 %	
Montant des recettes douanières	1 131	894	528	193	-11,1 %
manque à gagner annuel (produits industriels)	40	64	63	98	
Montant cumulé du manque à gagner (95-99/00-06/07-10)		276	366	335	
Soutien financier (annuel US\$)	34	36	68	51	2,6 %
Cumul Meda (96-99) Meda II (00-06) Soutien (07-10)		180	400	320	

Source : BCT, Meda, calculs de l'auteur.

Manque à gagner fiscal Vs soutien financier (UE)	MEDA I		MEDA II		TCAM
MAROC (conversion en US\$ courants)		1999	2006	2010	
PIB (M US\$)		77 625	96 993	101 696	2,7 %
Ponction fiscale (recettes en % du PIB)		20,00 %	20,50 %	21,50 %	0,7 %
Recettes fiscales (royalties incluses en M US\$)		15 525	19 883	21 865	3,5 %
Taxes douanières en % des recettes fiscales		16 %	10 %	4,00 %	
Montant des recettes douanières		2 484	1 988	875	-18,6 %
Manque à gagner annuel (produits industriels)		76	145	253	
Montant cumulé du manque à gagner (00-06/07-10)		N.D.	938	674	
Soutien financier (annuel US\$)		N.D.	128	134	1,2 %
Meda II (00-06) Soutien (07-10)		N.D.	1089	725	

Source : BCM, Meda, calculs de l'auteur.

Il y aurait beaucoup à dire sur les distorsions que vont connaître les tissus industriels de ces trois pays. La première sur laquelle nous ne nous attarderons pas réside dans le transfert d'investissement d'activités destinées au marché local vers des productions dédiées à l'exportation voire à la réexportation (sous-traitance). Avec le recul sensible du pouvoir d'achat des salariés, les détenteurs de capitaux constatant les limites de la solvabilité du marché intérieur vont se redéployer vers les productions à plus forte marge destinées aux marchés européens. Un abandon de segments locaux qui va vite être comblé par un surcroît d'importations (apparition

de produits à faible coût et qualité, Turquie, Chine). Des altérations qui vont se propager jusqu'à l'artisanat traditionnel.

Deux manifestations majeures retiennent l'attention et sur lesquelles nous voudrions insister.

Il s'agit du phénomène bien connu dans la conduite de politique économique sous le nom « d'effet d'aubaine ». Le second a trait à l'appropriation inégale de ressources limitées. La base économique a beau être celle d'un proto-capitalisme de petites entreprises, des groupes familiaux puissants sont apparus leur permettant de capter de manière privilégiée ces fameuses « primes d'investissements »!

Revenons à l'effet d'aubaine. Un trait d'autant plus accentué que la critériologie retenue l'y pousse!

Les PMN (plans de mise à niveau) ont *de facto* favorisé les entreprises déjà performantes en raison des ratios de solvabilité financière et de performances exigés. Dans plus de 70 % des cas, révèlent des études concordantes (OCDE, BM), les entreprises retenues envisageaient déjà de moderniser leur outil de production. L'essentiel des enveloppes ira donc aux secteurs les moins vulnérables et les moins exposés. Prioritairement aux productions à l'export ou à l'agro-alimentaire. En outre, 80 % des primes accordées iront aux investissements de productivité et non d'extension de capacité.

L'autre fait majeur réside dans cette « chasse à la prime » à laquelle vont s'adonner les grands groupes. La Banque mondiale écrit : « la surprime affectée aux financements sur fonds propres, sans que la nature de ces fonds propres ait été précisément définie, a conduit de nombreuses entreprises à équilibrer leur plan de financement par des capacités d'autofinancement futures, dans une logique de "chasseur de primes" ». Un cumul de bonus, d'incitations fiscales et de subventions qui vont représenter jusqu'à 50 % de l'investissement annoncé. Mais une procédure viciée qui débouchera quelques temps plus tard sur des déboires retentissants obligeant les pouvoirs publics à intervenir.

La Commission européenne dira : « La démarche d'audit, de planification, d'incitations à l'investissement de productivité a insufflé les bases d'une véritable "révolution culturelle" qui s'est manifestée par des mutations importantes dans les modalités de gouvernance des entreprises (passage d'un autoritarisme autocratique et familial à un management de la compétence et des responsabilités) et la levée des inhibitions devant les défis de l'ouverture »... On croit rêver.

Ce à quoi la BM, jamais en reste, rétorquera : aider des entreprises déjà performantes peut paraître « antiéconomique », mais plus sûrement « inéquitable socialement » (cf. emplois, régions).

2 - 2 - L'accord d'association : un marché de dupes

On imagine d'emblée les difficultés – quasi insurmontables – pour tenter d'établir un bilan suffisamment exhaustif et objectif des seuls effets de cet accord d'association. Des effets qui se conjuguent et s'entremêlent avec ceux du désengagement accéléré des États de la sphère de production, de l'ouverture croissante à l'investissement étranger (création ou élargissement de zones franches). Les sources d'information dans ce domaine sont pauvres, pour ne pas dire inexistantes. Les instituts statistiques ou les banques centrales, pas plus que la CE n'ont réalisé d'études rétrospectives, dignes de ce nom. Il est vrai que les classes dominantes n'y tiennent pas trop!

Nous avons pu reconstituer quelques séquences qui éclairent un tant soit peu la portée de cet accord.

Pour ce qui est des aspects macro-économiques, le rythme de croissance de ces économies – *a contrario* de ce qui était prédit – connaît une sensible décélération de l'ordre de 1 à 2 % sur la période 1995-2005,

comparativement à la décennie précédente (1985-1995), plus encore si l'on se réfère aux décennies 1960-1980.

Cela vaut pour les trois pays bien évidemment avec des nuances, les structures économiques n'étant pas rigoureusement identiques (hydrocarbures en Algérie).

Il en va de même du taux de chômage. Bien que son calcul ait toujours été sujet à caution, son niveau reste sensiblement le même autour de 15 %. Seule sa composition interne a sensiblement évolué.

Le chômage des travailleurs non qualifiés tend à se réduire (12 %) au détriment de celui des femmes (25 %) et des jeunes diplômés (35 %).

Au plan des échanges commerciaux extérieurs de biens et services les déséquilibres existants s'aggravent rapidement. Le désarmement douanier constitue pour ainsi dire un formidable « appel d'air » pour les importations. La balance commerciale des seuls produits manufacturiers s'est creusé au fil du temps, non pas tant au niveau des produits de la liste I et II (équipements et entrants) mais des listes III et IV (biens taxés en concurrence avec des productions locales ou interdits du marché).

Déficit commercial en % du PIB	1995	2000	2005	2010
Maroc	- 4 %	- 5 %	- 8 %	- 10 %
Tunisie	- 2 %	- 3 %	- 5 %	- 11 %
Algérie	2 %	22 %	18 %	- 2 %

Source BM.

Au plan des équilibres généraux, la contrainte « devise » (besoin de financement) est quelque peu atténuée par l'afflux des IDE (la délocalisation bat son plein), les financements européens à l'industrie, sans oublier les recettes générées par les privatisations. Des flux entrants concomitants qui réduisent le besoin d'emprunts extérieurs et soulagent provisoirement la balance des paiements (avant de ressortir plus tard en rapatriement de dividendes et en revenus de transfert).

S'agissant des indicateurs sociaux, tout aussi critiquables dans leur conception, ils reflètent les évolutions à l'œuvre. Des plans de réduction de la « pauvreté » sont mis en place dans la plus grande tradition libérale. Ils permettent effectivement de contenir cette paupérisation sans véritablement la réduire. Les controverses autour des qualificatifs d'absolu et de relatif n'ont jamais cessé entre les différents organismes tant locaux qu'internationaux. Les statistiques officielles sont contradictoires puisque certaines recensent une aide financière à 5 % de la population dite en situation de pauvreté absolue quand les ministères des Affaires sociales accordent des soins gratuits à près de 25 % de cette même population. Tout aussi édifiantes sont les données relatives aux déséquilibres régionaux. Les bandes littorales ont vu leurs infrastructures s'améliorer. Elles concentrent l'essentiel des richesses et de la création d'emplois au détriment de celles de l'intérieur. Une polarisation certes déjà ancienne mais qui s'est considérablement aggravée sous l'effet de cette succession de dispositifs libéraux!

Tunisie	Ajustement des recettes fiscales suite au démantèlement tarifaire 1995-2010						
En % des recettes totales	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2010
Droits de douanes	22,10 %	19,60 %	16,60 %	15,00 %	13,20 %	11,30 %	4,40 %
Impôts directs	23,20 %	23,60 %	26,20 %	27,00 %	26,60 %	28,10 %	39,60 %
TVA	25,70 %	26,70 %	27,60 %	30,20 %	31,20 %	31,60 %	29,50 %

Source : Azzem Mahjoub.

Côté finances publiques, et devant la chute brutale des droits de douanes évoquée plus haut, les États cherchent à compenser cette hémorragie. Ils procèdent par une hausse importante des impôts directs mais plus sûrement encore par celle de la TVA. Un report sur la fiscalité intérieure mais qui va assez vite venir buter sur le tolérable « politiquement » ! Les entreprises et les couches aisées ne sont pas prêtes à contribuer à l'effort de redressement des finances publiques dont ces États auraient besoin.

L'essentiel de l'effort de rééquilibrage des recettes sera porté, une nouvelle fois, par les couches moyennes et populaires comme l'illustre le tableau ci-dessus et relatif à la Tunisie.

Une logique identique sera adoptée par les deux autres pays du Maghreb.

3 - L'ALECA : Une fuite en avant éperdue... au bout une dépendance accrue

La valse-hésitation des responsables de ce dossier sulfureux dure depuis plus de six mois. Elle témoigne de leur évident embarras – au grand dam, par ailleurs, des ambassadeurs de L'Union européenne qui fulminent et paraissent perdre patience.

L'ALECA avons-nous dit en introduction n'est que le prolongement de l'Accord d'Association (AA) Il propose le désarmement tarifaire total (circonscrit jusqu'alors au seul secteur manufacturier) y englobant désormais les autres secteurs encore protégés que sont l'agriculture et les services. Il entend étendre les négociations à des domaines nouveaux : la convergence de la législation tunisienne vers l'acquis communautaire. Un nécessaire rapprochement des normes et réglementations considérées actuellement comme autant de barrières non tarifaires. Les trop fameux « obstacles derrière les frontières » qui à l'occasion vont faire l'objet d'une production « théorique » considérable. Une littérature tellement surabondante qu'elle finira par convaincre les plus sceptiques.

L'accord prévoit de discuter aussi de l'accès aux marchés publics, le droit d'établissement et la protection des droits de la propriété intellectuelle.

Des exigences qui au total ne font que reprendre ce que ne cessent de réclamer les institutions financières internationales depuis plus d'une décennie sous le vocable de « réformes structurelles ».

Pourtant des avancées considérables ont été consenties. Les codes d'investissements ont été rendus bien plus favorables aux investissements étrangers débordant largement le seul secteur des industries manufacturières. De même des régimes off-shore et des zones franches se sont multipliés.

Pour preuve, les IDE doublent parfois quadruplent de volume au Maroc et en Tunisie dès la moitié de la décennie 2000 et sont désormais représentés dans le tourisme, les télécommunications et la grande distribution.

3 - 1 - Libéralisation du commerce agricole et des services

Les enjeux sont, d'évidence, considérables comme tente de la montrer le tableau ci-dessous.

Une exposition potentielle de plus des 2/3 de ces économies. Des populations encore très largement rurales et agricoles qui risquent de ne pas être en mesure de supporter ce « choc de compétitivité » !

Peu de travaux fiables d'analyses prospectives ou prévisionnelles permettent d'appréhender les effets doublement asymétriques que provoquerait cette nouvelle déferlante de libéralisation : décroissance de productions vitales à un pôle et surcroît d'importations à un autre, recul d'activités de services d'intérêt national (aérien, maritime) au profit de nouveaux concurrents étrangers.

Quelques rares travaux commandités par les bailleurs de fonds (AFD, BM) ou par des institutions nationales (Banques centrales-FEMISE) insistent, sans surprise, bien plus sur les avantages : ouverture

	Agriculture	Indus. extract.	Indus. manufac.	BTP	Services	Agri + Services
PIB 2010						
Maroc	16 %	5 %	17 %	7 %	55 %	71 %
Tunisie	9 %	4 %	18 %	11 %	58 %	67 %
Algérie	10 %	37 %	8 %	7 %	38 %	48 %
Emploi 2010						
Maroc	37 %	3 %	20 %	7 %	33 %	70 %
Tunisie	17 %	2 %	21 %	9 %	51 %	68 %
Algérie	12 %	6 %	11 %	9 %	62 %	74 %

Source BM.

des marchés européens aux produits agricoles et de la pêche encore contingentés, accès à des marchés publics européens, bienfaits pour les consommateurs, etc.

Seules deux études de consultants indépendants, Ben Minoune ou Ecorys en 2013, et celle du réseau européen des droits de l'homme, réalisée par Azzam Mahjoub en 2015 avertissent de la dangerosité de cette nouvelle ouverture. Un effort louable qu'il convient ici de saluer. Deux études quelque peu esseulées dans le fatras de travaux technocratiques mais qui ont déjà le grand mérite d'exister ! Nous nous y référons dans la suite de ce papier. Non pas tant pour la plagier et reproduire des estimations de pertes ou de gains chiffrés à moyen terme, qui restent sujettes à caution, mais plus simplement pour reprendre les segments et sous-segments les plus sensibles et critiques, identifiés par leurs soins.

3-1-1- Une dépendance alimentaire aggravée

Le déficit des échanges agricoles n'a cessé de se détériorer. Bien que ne disposant pas des données les plus récentes ce sont les produits céréaliers, les fourrages et des dérivés alimentaires (lait, sucre) qui concentrent l'essentiel du creusement de ce déficit. Le poste des seules céréalières (centrales dans l'alimentation de ces pays : pain, pâtes, couscous) représente la moitié de ce déficit. Les productions céréalières (en milieu semi-aride), compte tenu des différentiels de rendement (rapport de 1 à 3 avec l'Europe) et par là de prix, ne peuvent rivaliser avec leurs homologues européennes, et cela d'autant moins que les États supprimeront les subventions et seront conduits à démanteler leur structures de régulation (les offices céréaliers nationaux). Une vulnérabilité qui pourrait bien sonner la fin de cette agriculture. Il en va aussi des cultures d'alimentation animale.

Les organisations syndicales agricoles sont bien sûr vent debout. Du coup les négociateurs des trois pays, pourtant acquis à l'idée de libéralisation, auront toutes les peines du monde à faire accepter leur propre « ajustement politique » : le renoncement à l'autosuffisance alimentaire pour une vision comptable et mercantile de la « sécurité alimentaire ». En effet, et selon cette perception, l'allègement des droits de douanes et l'assouplissement du régime des quotas (contingents tarifaires préférentiels) pour l'huile d'olive, les agrumes, les dattes compenseraient « financièrement » les pertes sur les produits céréaliers. Une logique d'épicier, d'abdication à toute souveraineté alimentaire !

À supposer que l'on accepte ne serait-ce qu'un instant cette logique, le compte n'y est pas ! Le démantèlement tarifaire risque de faire perdre d'importantes recettes à ces États étant donné que les céréales et les dérivés alimentaires sont les produits les plus taxés et en même temps les plus importés.

Mais plus grave encore, cette libéralisation pourrait faire basculer de larges franges des populations rurales dans l'extrême pauvreté. 60 à 80 % des agriculteurs selon les pays exploitent des terres de moins de 10 hectares. Un secteur qui emploie essentiellement une main-d'œuvre familiale en majorité féminine et des saisonniers et dont 80 % ne disposent d'aucune cou-

verture sociale. Un effondrement de cette économie quasi vivrière bien que marchande réduirait à néant les conditions de survie.

Les projections de l'étude d'Ecosys citée plus haut débouchent sur des conclusions alarmantes.

Un travail qui utilise un modèle d'équilibre général calculable à partir de scénarios de réduction réciproques de droits de douanes. À un niveau de 80 % de réduction de ces droits, (tous les chiffres sont arrondis) la production de agricole régresserait de plus de 10 % à 15 %, aggravant le déficit de ce secteur de près de 50 % (baisse des exportations de 10 %, hausse des importations de 20 %). Une évolution qui ne ferait qu'aggraver la grande précarité actuelle.

3-2 La libéralisation du commerce des services

Les trois pays ont signé « l'Accord général sur le commerce des services » (AGCS) en 1995. Depuis, ils ont multiplié les « engagements » suite au cycle de Doha (2001-2013). L'ALECA ne fait donc que reprendre à son compte en cherchant à les élargir les concessions déjà faites par les pays du Maghreb.

Les branches du commerce de détail, des télécommunications, de la banque se sont ouvertes à la concurrence. Les puissantes enseignes, notamment françaises, se sont engouffrées dans la brèche. Chacune d'entre-elles s'appuyant localement sur un groupe familial a réussi à multiplier les implantations : grandes surfaces à proximité des centres urbains puis, de proche en proche, des supérettes dans les quartiers. De véritables « cash-cows » pour reprendre la terminologie du BCG.

Jusqu'à ce jour aucune étude sérieuse n'a été réalisée permettant de mesurer les effets de l'implantation de ces structures sur le petit commerce de proximité. On imagine aisément les raisons !

L'ouverture à la concurrence des télécommunications achevée aujourd'hui est le symbole même de ce qu'espère la CE. Les opérateurs historiques longtemps pourvoyeurs de revenus nets et de devises (versement de taxes), véritable budget annexe des États, ont été privatisés. De plus, ils subissent désormais une farouche concurrence de la part des grands opérateurs : Orange, Vodafone, Telefonica, Eurascom. Ici comme précédemment la recette est la même. Les FMN s'appuient sur les groupes familiaux proches du pouvoir, groupes qui facilitent démarches, accès au crédit et rapatriement de royalties et dividendes. Les États ont perdu la maîtrise stratégique de ce secteur.

Dans le secteur des banques et des assurances, l'ouverture reste limitée. Les États ont autorisé des prises de participations (Santander, SG, BNP, QNB), mais le mouvement est enclenché.

Le tourisme, d'inégale importance selon les pays (vital en Tunisie, inexistant en Algérie), longtemps protégé s'ouvre progressivement sous la forme de contrat de gestion ou de franchise. Un mouvement qui devrait connaître une accélération due à l'effondrement du secteur suite à la montée du terrorisme. Resterait quelques branches encore protégées : les transports terrestres locaux et internationaux aériens et maritimes. L'acceptation de principe de l'entrée en vigueur de l'Open Sky risque de mettre à mal les

compagnies nationales qui ont résisté à la concurrence de leurs homologues européennes.

Dans ce secteur les études d'Ecosys et du Femise prévoient d'importantes pertes de parts de marché.

3-3 Faire sauter le verrou des barrières non tarifaires

Tout au long de ces vingt dernières années, des organisations internationales telles l'OMC ou l'OCDE, moins directement impliquées dans cette région que ne sont la CE, la BM ou la BAD, ont largement contribué à la production de justifications idéologiques visant à pousser les pays en développement vers toujours plus d'ouverture et de libéralisation de leurs économies.

L'une comme l'autre se sont évertuées à mettre au point de nouvelles méthodes et outils de mesure visant à accélérer la libéralisation des échanges commerciaux (OMC) et des investissements (OCDE)

Elles sont ainsi à l'origine de toute cette littérature autour des barrières non tarifaires « derrière les frontières ». Parmi ces productions prétendument rigoureuses et objectives on note l'usage croissant d'indicateurs et de ratios censés quantifier « le protectionnisme » des États. Parmi ces joyeusetés libérales auxquelles doivent se soumettre ces pays, on note la présence toujours plus menaçante de ratios d'équivalent ad valorem ou bien encore des indices de restriction du commerce (TRI, Trade Restrictiveness Indexes). Calculés sur un coin de table à partir de questionnaires de terrain, ils sont désormais omniprésents dans les négociations. Le plus effarant et le plus triste dans cette affaire est que les instituts statistiques des pays en développement les adoptent sans la moindre critique! C'est dire le degré de domination des préceptes ultralibéraux.

	Équivalents <i>ad valorem</i> des mesures non tarifaires	
	Produits alimentaires	Produits industriels
Union européenne	13 %	4 %
Maroc	32 %	10 %
Tunisie	25 %	9 %

Source : Rau (2014).

Autrement dit et alors même que les deux pays maghrébins ont totalement démantelé leurs droits de douanes sur les produits industriels ils seraient encore redevables d'un surcoût de près de 10 %.

On nage en pleine subjectivité. Une profusion de ratios d'indices de benchmarks qui pèsent comme autant de chantages et de menaces sur les négociateurs du Maghreb. Une nouvelle tyrannie par les chiffres, dit Alain Supiot dans son excellent ouvrage *La Gouvernance par les nombres*.

En ligne de mire l'ensemble des lois et textes réglementaires qui ont jusqu'ici protégé quelque peu de la mondialisation capitaliste débridée.

C'est tout l'enjeu de la convergence vers « les acquis communautaires » réitéré avec force par la CE.

Une subordination aux limites de la soumission aux normes techniques et réglementaires en vigueur dans

les pays développés. Mais comme si cela ne suffisait pas, ces organisations internationales (BEI, BM, BAD) accentuent leur pression idéologique en saturant l'espace de réflexion par des études comparatives qui n'ont aucun sens. Le fameux « Doing Business » qui oppose les pays entre eux par des classements censés rendre compte du degré d'ouverture. Des benchmarks en veux-tu en voilà!

Des classements qui occultent les histoires et les cheminements de ces pays. Des comparatifs absurdes (comptage du nombre de documents à l'import, durée des contrôles phytosanitaires) qui dispensent de toute analyse approfondie sur les conditions d'un véritable décollage des pays du Maghreb. Une calamité, pire une vraie paresse intellectuelle, qui a fini aussi par contaminer les instituts et centres de recherche locaux, à un point tel qu'ils semblent avoir perdu toute notion de souveraineté.

Last but not least, la Commission, appuyée par tous les bailleurs de fonds, pousse également à une libéralisation totale de l'investissement étranger: élimination des barrières qui limitent la liberté d'établissement, celle de l'investissement de portefeuille, de l'accès au marché, de l'octroi de licence.

Une véritable liste à la Prévert à laquelle il faut ajouter, la clause devenue classique de l'arbitrage. Une procédure qui autorise les investisseurs à poursuivre les gouvernements devant des tribunaux d'arbitrage internationaux, et non devant des cours nationales. *Investor-state dispute settlement*, ISDS en abrégé qui a fait son apparition dans la première version de l'ALECA.

Conclusion provisoire

Vingt ans de libéralisation et de libre-échange n'ont ni réduit les écarts de développement, ni promu de véritable coopération et d'intégration régionale. En réalité, les pays du Maghreb ont subi, parfois avec leur consentement, une transformation profonde des structures économiques et sociales comme des mécanismes d'accumulation et de régulation qu'ils s'étaient échinés à construire depuis les indépendances: une sorte d'économie mixte s'appuyant sur des entreprises nationales et des services publics longtemps performants. Un effort dirigiste qui avait permis de s'émanciper des séquelles de la colonisation et qui, somme toute, avait aussi permis de poser les jalons du décollage. L'élan est brutalement interrompu avec la crise des finances publiques et le plan d'ajustement structurel, au tournant des années 1990.

Dès lors les pouvoirs en place vont être pris entre deux feux. D'un côté, satisfaire les appétits et les exigences d'une bourgeoisie en quête d'un renforcement économique de sa position et, de l'autre le libéralisme triomphant à l'échelle mondiale, qui cherche à restaurer sa domination, un temps perdu. Comme nous l'avons dit, l'accord d'association et de libre-échange est la seule réponse qu'entend donner l'Europe aux demandes de coopération du Maghreb. Le processus de reproduction élargie de ces formations économiques et sociales s'en trouve bousculé, altéré. La croissance tant espérée absorbe à peine les nouvelles cohortes de population arrivant sur le marché du travail. Les exportations des PME-PMI soutenues à bout de bras (2 % du PIB

en subventions et incitations fiscales) courent plus que jamais derrière des importations qui explosent. Tout le monde n'est pas perdant. Capitaux locaux comme IDE prospèrent. Mais dans le même temps la précarité gagne du terrain. La compétitivité *via* la variable d'ajustement de l'emploi et des salaires fait des ravages. Les CDI sont partout remplacés par des CDD, le travail temporaire et saisonnier. Pour ne prendre que l'exemple du tourisme, dont ne cesse de parler la presse européenne, « un secteur qu'il faudrait à tout prix sauver », les emplois sont au ¾ temporaires. Entre-temps, des pans entiers des économies nationales (dans une moindre mesure en Algérie) sont passés entre les mains des FMN ou dans le giron de leurs sous-traitants.

Le confinement du marché local – pris dans une logique de solvabilité immédiate et de forte rentabilité des capitaux – est à l'origine de la résurgence du phénomène de l'économie informelle, un temps mise en sommeil avec le développement du salariat. Une économie de survie qui déborde (petit boulot, ventes à la sauvette, trafics en tous genres). Des sources dignes de foi indiquent que cette économie (sic!) serait passée de 10 % au tournant des années 1990 à près de 25 % aujourd'hui. D'autres dérivés

se sont durablement installées dans le paysage : L'évasion fiscale, la fuite des capitaux. Ici aussi des estimations sont avancées. Une évasion annuelle de l'ordre de 20 % des budgets d'États, et une fuite qui atteindrait plus d'un an de PIB.

Que dire de l'état des services publics d'éducation et de santé? En déliquescence avancée. Les personnels qualifiés les fuient faute de moyens, quant aux usagers, ils sont forcés – quand ils le peuvent – de se rabattre sur des structures privées. Le libéralisme aura aggravé au total les inégalités.

Alors l'ALECA! Le pays n'aurait pas d'autre choix, nous expliquent doctement les exaltés du libre-échange! Nos négociateurs ne seraient-ils pas plus avisés de rechercher un autre modèle de coopération, moins asymétrique avec le soutien d'eurodéputés qui semblent vouloir soutenir les efforts de démocratisations? Peut-être, mais il ne faut pas trop rêver!

Un statut à mi-chemin entre celui des pays membres et celui des pays simples partenaires non adhérents. Resterait à en convaincre la CE. Un statut donnant droit de tirage sur certains fonds structurels!

Une autre perspective serait alors ouverte... bien plus enthousiasmante! ■■■

Pas de CETA chez nous !

Nous, personnalités publiques et citoyen-ne-s, nous opposons par cette tribune à la signature, la ratification et la mise en application de l'accord économique et commercial global (AECG ou CETA) entre l'Union européenne et le Canada. Nous appelons les chefs d'États des 28 pays membres de l'Union européenne et notre gouvernement à ne pas signer cet accord, et appelons à la mobilisation citoyenne.

Le Comprehensive Economic Trade Agreement ou CETA est un traité commercial de libre échange entre l'Union européenne et le Canada engageant l'ensemble des pays de l'Union et des provinces Canadiennes. Cet accord contesté doit être signé le 27 octobre, lors de la venue du Premier ministre canadien Justin Trudeau à Bruxelles, si les ministres des Finances européens l'approuvent lors du conseil du 18 octobre. Il passera ensuite par une ratification du Parlement européen fin 2016 ou début 2017, puis par celles des Parlements nationaux.

Négocié depuis 2009 dans une atonie médiatique, le CETA est en réalité le prototype du plus célèbre TTIP (ou TAFTA), traité similaire entre l'Union européenne et les États-Unis. Comme toute convention internationale, une fois ratifié, il primera sur les lois nationales (et européennes) des deux côtés de l'Atlantique.

Ce traité entraînera notamment :

La perte de souveraineté de la sphère judiciaire, *via* l'abandon du pouvoir des tribunaux des États et de l'UE, dans le jugement des litiges opposant les États membres aux entreprises et investisseurs privés, au profit d'arbitrages privés à travers la mise en place d'une Cour de justice des Investissements sur le modèle ultra-controversé de l'ISDS, notoirement détourné par des multinationales pour s'attaquer aux choix politiques des États.

L'uniformisation par le bas des normes environnementales, sanitaires et sociales, en termes de santé et de droits sociaux notamment.

L'ouverture à une concurrence plus grande entre les pays membres de l'UE et les provinces du Canada.

Si l'accord national de chacun des 28 États membres n'est pas acquis pour l'heure, l'accord décisionnel à venir du Conseil européen semble déjà joué, malgré la résistance de certains gouvernements. Ce traité sera partiellement effectif pendant trois ans dès sa ratification par les Parlements européen et canadien, et ce avant même les ratifications par les États membres, court-circuitant *de facto* la faculté d'opposition des Parlements nationaux ou des provinces canadiennes. Les États se verraient donc potentiellement contraints d'appliquer des accords que leurs représentants ont rejetés.

Moins d'un an après les accords de Paris lors de la COP21, alors que la question climatique et la transition énergétique sont des enjeux contemporains majeurs, cet accord propose un nivellement par le bas des normes environnementales.

Au moment où l'Europe voit son modèle social menacé par la dérégulation, à travers les différentes lois « Travail », une nouvelle vague de libéralisation s'apprête à aggraver la course à la compétitivité dans un processus de mondialisation non contrôlée.

À l'heure où la représentation démocratique traverse une crise de légitimité, cet accord consacre explicitement la perte d'influence de la sphère législative au profit de grands groupes multinationaux dans les domaines clés de la politique économique.

Les scandales concernant les *lobbys* industriels et financiers se succèdent et s'accroissent : Luxleaks, Panama Papers, constructeurs automobiles ne respectant pas les normes environnementales, etc. Cet accord œuvre contre l'intérêt général en offrant une forme juridique plus conforme aux intérêts de grands groupes, ce qui convertira les infractions commises aujourd'hui en actes légaux demain.

Sur la forme, les négociations du CETA, comme celles du TTIP, ont été d'une opacité sans précédent : les citoyens européens n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leurs avis sur ces questions ni même l'opportunité de s'en forger un, seules les institutions industrielles privées ont eu accès aux salles de négociation. Les parlementaires eux-mêmes sont mis devant le fait accompli. Dépouillés de leurs prérogatives, ils devront prendre une décision en quelques semaines sur un sujet dont les implications restent floues. Nos représentants devront ainsi engager l'État à long terme, sans avoir le temps du débat nécessaire à une prise de décision éclairée, ce qui constitue un détournement puissant de la démocratie représentative.

Sur le fond, ce traité est une étape de plus dans la mise en concurrence entre les peuples. Sous couvert de Libre échange, il se traduira en pratique par une baisse successive des droits sociaux et des normes environnementales. En laissant libre cours à la gouvernance du marché et en instituant une justice *ad hoc*, cette convention favorise le moins disant social et environnemental, faisant ainsi obstacle à la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Nous refusons de mettre en compétition nos acquis sociaux, nos systèmes de santé, nos systèmes éducatifs et l'ensemble des services et biens communs.

Notre démarche est citoyenne et transcende ici les clivages politiques. Nous avons des raisons différentes de nous opposer à ce traité : écologiques, sociales, économiques, politiques ou démocratiques.

Par-delà nos divergences, ce qui nous guide est la volonté de préserver nos biens communs.

Nous appelons donc notre gouvernement et les chefs des États membres de l'Union européenne à ne pas accepter la ratification de ce traité lors du Conseil européen du 18 octobre 2016.

Premiers signataires

Commission Communication Numérique Nuit Debout Paris République ; Commission démocratie Nuit Debout Paris République ; Commission écologie Nuit Debout Paris République ; Commission économie politique Nuit Debout Paris République ; Nuit Debout Dijon ; Pole Ceta Tafta Nuit Debout Paris République.

Signataires

Laurence Abeille, députée Europe Écologie Les Verts ; Marina Albiol, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Brigitte Allain, députée Europe Écologie les Verts ; Pierre Alferi, écrivain ; Pouria Amirshahi, député ; Martina Anderson, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Jean-Noël Aqua, conseiller de Paris Front de gauche ; François Asensi, député ; Isabelle Attard, députée ; Clémentine Autain, porte parole d'Ensemble Front de gauche, conseillère régionale Ile-de-France ; Guillaume Balas, député européen PS ; Serge Bardy, député PS ; Julien Bayou, Porte parole Europe Écologie les Verts ; Judith Bernard, journaliste ; Michel Billout, sénateur Front de gauche ; Jean-Pierre Blazy, député PS ; Frédéric Boccara, économiste ; membre du Conseil Economique social et environnemental ; Christophe Bonneuil, historien ; Michèle Bonneton, députée Europe Écologie les Verts ; Benoit Borrits, journaliste ; Jean Bouyssou, Ligue des Droits de l'Homme Paris 12 ; Lynn Boylan, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Jean-Jacques Candelier, député Front de gauche ; Robert Cantarella, metteur en scène ; Matt Carthy, député européen European United Left - Nordic Green Left ; André Chassaingne, député Front de gauche ; Jean Hugues Cheziemas, directeur de CES ; Manu Chao, chanteur ; Eric Coquerel, conseiller régional d'Île-de-France Parti de Gauche ; Benjamin Coriat, économiste ; Sergio Coronado, député Europe Écologie les Verts ; Nathalie Coutinet, économiste ; C215, street artiste ; Caroline De Haas, militante féministe ; Luc Delahaie, gérant de Chantier naval grand Val ; Karima Delli, députée européenne EELV, candidate à la primaire des Verts ; Fabio De Masi, député européen European United Left - Nordic Green Left ; Frederic Dubonnet, comédien ; Cecile Duflot, députée Europe Écologie les Verts, candidate à la primaire des Verts ; Pascal Durand, député européen Europe Écologie les Verts ; Enercoop, Société coopérative d'intérêt collectif ; Ethiqueable, Entreprise coopérative, citoyenne et solidaire ; Gerard Filoche, candidat à la primaire PS ; Eleonora Forenza, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Nicolas Framont, sociologue ; Jacqueline Fraysse, députée Front de gauche ; Susan George, essayiste ; Benoit Hamon, député PS, candidat à la primaire PS ; Srećko Horvat, philosophe DIEM25 ; Yannick Jadot, député européen Europe Écologie Les Verts ; Romain Joron, député PS ; Valérie Lainé, journaliste ; Jérôme Lambert, député PS ; Mathilde Larrère, historienne ; Jean Lassalle, député, candidat à l'élection présidentielle ; Laury-Anne, journaliste Gazette Debut ; Marc Lavoie, professeur d'économie, Université d'Ottawa et Université Paris 13 ; Patrick Le Hyaric, député européen Front de gauche ; Marie Noëlle Lienemann, sénatrice PS, candidate à la primaire PS ; Paloma Lopez Bermejo, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Sabine Lösing, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Noël Mamère, député écologiste ; Sophie Mazas, avocate, Ligue des Droits de l'Homme 34 ; Dominique Méda, sociologue ; Jean Luc Mélenchon, député européen European United Left - Nordic Green Left, candidat de la France insoumise à l'élection présidentielle ; Catherine Mills, économiste ; Anne-Marie Mineur, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Luke Ming Flanagan, député européenne European United Left - Nordic Green Left ; Mouvement des jeunes socialistes ; Liadh Ní Riada, députée européenne European United Left - Nordic Green Left ; Philippe Nogués, député ; Osons Causer, youtubeurs ; Dominique Plihon, porte-parole d'ATTAC France ; Thomas Porcher, économiste ; Christophe Premat, député PS ; Raphaëlle Primet, conseillère de Paris Front de gauche ; Monique Rabin, députée PS ; Laura Raim, journaliste ; Christophe Ramaux, économiste ; Michèle Rivasi, Députée européenne Européen Écologie Les Verts ; Jean Louis Roumegas, député Europe Écologie les Verts ; François Ruffin, journaliste ; Laetitia Sadier, musicienne ; Nicolas Sansu, député Front de gauche ; Eva Sas, députée Europe Écologie Les Verts ; Catherine Sinet, journaliste ; Cristina Soler-Savini, DIEM25 Coordinating Collective Sortir du silence, Association ; Richard Stallman, programmeur et militant du logiciel libre ; Henri Sterdyniak, économiste ; Bernard Stiegler, philosophe ; Sud Commerces et Services ; Tatiana, présentatrice du fil d'actu ; Isabelle Thomas, députée européenne PS ; Bruno Tinel, économiste ; Marie-Christine Vergiat, députée européenne Front de gauche ; Sébastien Villemot, économiste.